

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE
TENUE À L'ÉCOLE LE MERCREDI 15 MARS 2023**

Sont présents : Mesdames Geneviève Bellerose; Shana Myriam Ravary; Marie-Claude Brière,
Natacha Harton et Josée Boisvert
Messieurs Yves Marchand et Marc-André Lallemand

Sont absents : Madame Josée Houle, messieurs Alexandre Gilbert, Derek Morrissette

1 - Ouverture de l'assemblée, présences et quorum;

Monsieur Lallemand ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2 - Questions du public;

Aucune

3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 15-03-2023;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

033 – CÉ
22 / 23 – 18

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Natacha Harton, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 15-03-2023;

4 - Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

033 – CÉ
22 / 23 – 19



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Shana Myriam Ravary, il est résolu à l'unanimité;

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

5 - Correspondance – courrier adressé au CÉ;

Aucune

6 - Rapport du directeur / vie de l'école;**6.1 Inscription 2022-2023;**

Maintien de la clientèle, 181 inscriptions jusqu'à présent.

6.2 Diner poulet;

Cet événement rassembleur a été une réussite comme chaque année. Les élèves sont disciplinés et reconnaissants.

Bravo à toute l'équipe pour la mobilisation.

6.3 Projet éducatif;

Voir le point 7.3.

6.4 Carnaval;

Belle journée ensoleillée, un succès auprès des élèves. Belle organisation.

6.5 Parascolaire;

- Tournoi hockey cosom en janvier : première édition réussie!
- Flag football : début en mai.
- Filles qui bougent : nous avons eu une trentaine d'inscriptions.
- Athlétisme : l'activité en juin, entraînement en mai.

6.6 Saint-Valentin;

Le courrier du cœur a bien fonctionné.

Les élèves et le personnel de l'école ont eu une fondue au chocolat, la belle surprise a été appréciée de tous.

6.7 Persévérance scolaire;

Nous avons fait un concours de phrases inspirantes.

Un joueur des Lions de Trois-Rivières est venu faire une conférence.

L'équipe-école a fabriqué une bannière sous la forme du ruban de la persévérance avec des feuillets autocollants sur lesquels il y a des histoires de persévérance.

7 - Projet;**7.1 Remplacement de Monsieur Dickinson;**

CONSIDÉRANT le décès de monsieur Brian Dickinson, président de notre conseil d'établissement, la présidence sera assumée par madame Geneviève Bellerose, vice-présidente, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Claude Brière et résolu à l'unanimité;

033 – CÉ
22 / 23 – 20



D'APPROUVER, la nomination de Shana Myriam Ravary à titre de vice-présidente du Conseil d'établissement de l'école de l'Envolée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023; de mandater le directeur de l'école pour qu'il informe le Centre de services scolaire de ces changements organisationnels.

CONSIDÉRANT que le départ de monsieur Dickinson fait en sorte qu'il nous manque un représentant des parents;

CONSIDÉRANT que nos règles de régie interne stipulent qu'une vacance à la suite d'un départ d'un représentant des parents est comblée, pour la durée non écoulée de son mandat, par un parent désigné par les autres parents membres du conseil d'établissement.

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil d'établissement achemineront avant le 24 mars, le nom des parents qu'ils souhaiteraient intégrer à l'équipe en remplacement de monsieur Brian Dickinson.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Josée Boisvert, il est résolu à l'unanimité;

033 – CÉ
22 / 23 – 21



DE MANDATER la direction afin de combler le remplacement parmi les propositions envoyées par les membres.

Nous tenons à remercier monsieur Dickinson pour sa grande implication dans notre école.
Merci pour cette grande collaboration.

7.2 Suivi budgétaire;

Présentation du rapport financier 2022-2023.

7.3 Projet éducatif;

D'ici la fin de mars, nous allons déterminer les enjeux.
Échéance 2022.

7.4 Grille-Matières 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT que l'article 86 de la loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement de l'école DE L'ENVOLÉE le mandat d'approuver la répartition du temps alloué aux matières, dans le respect du régime pédagogique, proposée par la direction;

CONSIDÉRANT que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT que la proposition déposée par la direction respecte les programmes d'enseignement, le Régime pédagogique et les encadrements de l'Entente nationale;

033 – CÉ
22 / 23 – 22



EN CONSÉQUENCE, sur proposition Josée Boisvert, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER la répartition du temps alloué aux matières telle que proposée par la direction, pour l'année scolaire 2023-2024, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

7.5 Suivi subvention Walmart et coût des sorties;

CONSIDÉRANT que la sortie au mont Gleason a été annulée et qu'elle devait être défrayée par l'école;

CONSIDÉRANT que les sorties à venir jusqu'à la fin de l'année ne sont pas encore chargées aux parents et que notre nouvelle demande de subvention à la fondation Walmart a été refusée;

CONSIDÉRANT que les sommes sont toujours disponibles, il est proposé par la direction d'utiliser la mesure budgétaire « école accessible et inspirante » afin d'assumer les coûts des sorties éducatives jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

033 – CÉ
22 / 23 – 23



EN CONSÉQUENCE, sur proposition Geneviève Bellerose, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER la proposition de la direction afin que les coûts des sorties éducatives soient assumés par l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire.

7.6 Formation obligatoire des membres du CÉ;

Suivi envoyé par courriel aux membres.

8 - Rapports;**8.1 Service de garde;**

Aucun

8.2 Collecte de sang;

La collecte est prévue pour demain, l'objectif est presque déjà atteint.

9 - Affaires diverses;

Vérifier auprès de la STTR si possibilité de louer des autobus pour les sorties.

14 - Levée de la séance

CONSTATANT que l'ordre du jour est épuisé;

033 - CÉ
22 / 23 - 24



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Natacha Harton, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER la séance ordinaire du 15 mars à : 18 h 50;

Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents

Marc-André Lallemant

Président (e)

Secrétaire

Marc-André Lallemant

Marc-André Lallemant
Directeur